

STATISTIQUE DU CANADA.

RECENSEMENT DE 1890-91.

INTRODUCTION.

TROISIÈME VOLUME.

Le troisième volume est consacré aux établissements industriels du pays.

La définition d'un établissement industriel, dans le manuel du recensement, est :—
"Un local quelconque dans lequel une ou plusieurs personnes sont employées à transformer une matière quelconque en article d'usage ou de consommation."

Cette définition est celle qui a été suivie par les énumérateurs dans le recensement de 1891, comme dans ceux de 1881 et 1871. Le but en vue dans ces trois recensements est le même : obtenir des statistiques complètes sur les petites comme sur les grandes industries du pays. Une des causes principales du développement du pays, durant la dernière décade, d'après les rapports des énumérateurs du recensement, semble être due à la création d'un grand nombre de petites industries. Cette cause caractéristique peut aussi s'appliquer à la décade précédente, mais dans des limites moins étendues.

Les plus grands soins ont été apportés par le personnel du bureau de la statistique, dans la compilation des rapports des énumérateurs. Ces rapports contenaient plusieurs petites industries dont il n'est tenu aucun compte dans le présent volume, vu que ces industries ne formaient que de faibles accessoires aux occupations régulières desquelles l'ouvrier tire son existence. En cela on a suivi fidèlement les voies adoptées par les recensements précédents, le but étant de mettre le recensement de 1891 en état d'être comparé, dans ses résultats généraux, avec ceux de 1871 et 1881.

Le présent rapport ne contient pas les produits fabriqués dans les familles pour des fins domestiques, tels que les lainages et les toiles, ainsi que le beurre et le fromage faits dans les familles.

On verra l'étendue de ces industries par les chiffres suivants : 4,320,838 verges de lainages, 633,724 verges de toile, 111,370,210 livres de beurre et 6,267,203 livres de fromage ont été fabriquées durant l'année du dernier recensement dans les familles canadiennes ; ces produits domestiques ne sont pas donnés dans le présent rapport. Il en est de même pour les autres produits domestiques, tels que meubles, chaussures, etc., faits dans les familles, durant les heures de loisir, pour des fins domestiques.

D'un autre côté, l'industrie de modiste suivie, comme moyen d'existence, par un grand nombre de personnes, devait nécessairement trouver sa place dans un recensement dont le but était de montrer, aussi complètement que possible, les résultats obtenus par les ouvriers du pays.

Un trait digne de remarque dans les rapports des établissements industriels, pour l'année 1891, c'est la manière dont les industries ont été spécialisées. Bon nombre d'industries qui, en 1881, étaient données comme appartenant au même établissement, ont été sépa-